

PROCÈS VERBAL
SEANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

Président de séance : Fabrice PICARD

Secrétaire de séance : Anthony MARLIN

Étaient présents : Fabrice PICARD, Richard IELSCH, Marie-France DUBREZ, Jean-Marie PAULIN, Benjamin DIAB, Marie-Laure GAZZOLI, Frédéric LOCATELLI, Anthony MARLIN, Michel MENESTRIER, Marie-Anne MEUNIER

Étaient excusés : Aurélien CHATELAIN

Votants : 10

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2022

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du Conseil municipal du 03 novembre 2022 est approuvé et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance.

2. URBANISME

Point sur les dossiers en cours

Retour des dossiers acceptés : DP Anthony LAURENT (sous prescriptions)

2 dossiers de DP déposés pour des panneaux photovoltaïques

3. BOIS

Contrat d'approvisionnement avec l'ONF

Le Conseil municipal donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (sapin / épicéa) pour un volume prévisionnel de 300 m³.

(Délibération n°20220701)

4. FINANCES

Décisions modificatives Budget Communal

DM03 Budget communal : avec les augmentations des coûts de l'énergie, il convient de faire un virement de 20 000 € en section de fonctionnement du chapitre 65 (Subventions) au chapitre 011 (Charges à caractère général)

(Délibération n°20220605)

DM04 Budget communal : suite à un dégrèvement de Taxes Foncières en faveur des Jeunes Agriculteurs pour un montant de 112 € et à la prise en charge des provisions sur impayés de

2021 pour un montant de 92.76 € il convient de faire un virement de 250 € en section de fonctionnement du chapitre 65 (Subventions) au chapitre 014 (Taxes Foncières) pour 150 € et au chapitre 68 (dotations aux provisions) pour un montant de 100 €.

(Délibération n°20220702)

Autorisation d'ouverture des crédits en investissement Budget 2023

Le montant budgétisé, hors chapitre 16 (emprunts), pour les dépenses d'investissement 2022 du budget communal est de 94 854 €. Le montant maximum des crédits pouvant être ouverts avant le vote du Budget Prévisionnel 2023 est de 23 713 €, soit 25%.

Le Conseil municipal décide d'ouvrir 18 713 € sur le chapitre 21 et 5 000 € sur le chapitre 23.

(Délibération n°20220703)

Provisions sur créances impayées

En 2022, 1 018.10 € sont restés en créances impayées. 15% de cette somme peut être provisionné (soit 152.72 €). En 2021, une somme avait été inscrite pour 92.76 €, cette créance a été payée sur 2022. Il convient donc d'inscrire 92.76 € en créances impayées.

5. TRAVAUX

Aire de jeux rue de la Salle des Fêtes

Une réunion préparatoire est prévue le 06 janvier pour finaliser le planning des travaux qui, à priori, débuteraient mi-mars. Une partie importante des subventions demandées a été acceptée.

6. FÊTES ET CÉRÉMONIES

Vœux du Maire et CFD

Les vœux communaux et de la Communauté de Communes de Frasne Drugeon auront lieu le vendredi 13 janvier 2023 à 20h à la Salle des Fêtes de Boujailles.

Rapport du Comice

Le repas des bénévoles aura lieu le vendredi 27 janvier à la Salle des Fêtes, pensez à vous inscrire vers vos Présidents d'association.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année !

Levée de la séance à 21h40.

Le Président de Séance,

Fabrice PICARD

Le Secrétaire de Séance,

Anthony MARLIN

RAPPEL – Charte de bon citoyen :



Nous vous demandons de :

- **Ne pas stationner sur les trottoirs** pour laisser le passage libre et ne pas gêner les piétons
- De procéder à **l'élagage de vos haies** qui gêne la circulation sur les trottoirs

Chaque résident (propriétaire ou locataire) engage sa responsabilité en cas d'accident !